

numéro

16

*Revue d'***HISTOIRE**
MARITIME

Histoire maritime
Outre-mer
Relations internationales

La puissance maritime

I.1 Bruneau – 979-10-231-1850-6



Revue d'histoire maritime

16

La puissance navale

Les PUPS, désormais SUP, sont un service général
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2012

© Sorbonne Université Presses, 2021

ISBN papier : 978-2-84050-891-5

PDF complet – 979-10-231-1845-2

TIRÉS À PART EN PDF :

Édito – 979-10-231-1846-9

I Louvier – 979-10-231-1847-6

I.1 Béjin – 979-10-231-1848-3

I.1 Motte – 979-10-231-1849-0

I.1 Bruneau – 979-10-231-1850-6

I.2 Blondy – 979-10-231-1851-3

I.2 Louvier – 979-10-231-1852-0

I.2 de Baker & Boureille – 979-10-231-1853-7

I.3 Kouar – 979-10-231-1854-4

I.3 Calanca – 979-10-231-1855-1

I.3 Journoud – 979-10-231-1856-8

II Poussou – 979-10-231-1857-5

II Dana – 979-10-231-1858-2

II Tanguy – 979-10-231-1859-9

II Aumont – 979-10-231-1860-5

II Martin – 979-10-231-1861-2

II Sadania – 979-10-231-1862-9

II Boissarie – 979-10-231-1863-6

II Moulinier – 979-10-231-1864-3

II Lecarpentier – 979-10-231-1865-0

Varia Martin – 979-10-231-1866-7

Chronique Poussou – 979-10-231-1867-4

Comptes rendus – 979-10-231-1868-1

Mise en page (2012) Compo-Méca

Version numérique (2021) : 3d2s/Emmanuel Marc Dubois

SUP

Maison de la Recherche

Sorbonne Université

28, rue Serpente

75006 Paris

tél. : (33)(0)1 53 10 57 60

sup@sorbonne-universite.fr

sup.sorbonne-universite.fr

SOMMAIRE

Éditorial	5
Jean-Pierre Poussou	

LA PUISSANCE NAVALE

Puissance et impuissance navales en Europe et en Asie orientale : histoire, perceptions et débats Patrick Louvier.....	9
--	---

NEPTUNE FACE À CLIO : LA PUISSANCE NAVALE AU REGARD DE L'HISTOIRE

Position géographique, race et puissance maritime chez Gobineau et Vacher de Lapouge. Une interprétation raciale de la puissance maritime ? André Béjin	19
---	----

La puissance maritime selon Lapeyrouse-Bonfils Martin Motte.....	25
---	----

La Marine, « Cité terrestre » de l'amiral Auphan Jean-Baptiste Bruneau	51
---	----

LA PUISSANCE NAVALE AU REGARD DES AUTRES

La puissance navale de l'Ordre de Malte : un mythe pieux Alain Blondy	67
--	----

Confronter la « <i>Cherbourg Strategy</i> » aux sources nationales : marins et militaires français face à la guerre des côtes britannique (1840-1898) Patrick Louvier	87
---	----

Les dissuasions atomiques navales française et britannique entre 1945 et 1972 : une relation à l'ombre des États-Unis Guy de Bakker & Patrick Boureille	119
---	-----

COMMENT ÊTRE ET DEVENIR UNE PUISSANCE NAVALE

L'Inde et l'océan Indien : du sentiment de défiance aux vellétés d'appropriation Mehdi Kouar	153
---	-----

Les conceptions terrestre et navale de la défense côtière : Débat stratégique pour une marine chinoise en devenir (XVI ^e siècle) Paola Calanca.....	167
--	-----

Le poids des représentations dans le processus de modernisation de la marine vietnamienne	
Pierre Journoud	187

UNE JEUNE HISTOIRE MARITIME

Présentation	
Jean-Pierre Poussou.....	206
Entre Rennes et la mer, la navigation sur la Vilaine (fin xv^e siècle-début xviii^e siècle)	
Katherine Dana	207
La première raffinerie nantaise : la raffinerie du Coudray (1653-1694 ?) entre tradition et nouveauté	
Marion Tanguy.....	209
Le port de Granville et la guerre de course entre 1688 et 1815	
Michel Aumont.....	225
Rochefort et les colonies au xviii^e siècle : une nouvelle approche pour l'histoire des arsenaux	
Sébastien Martin	235
Les ancres à jas de la façade atlantique maritime de l'Antiquité au milieu du xx^e siècle	
Marine Sadania.....	239
Les Bordelais du bout du monde : deux dynasties du grand commerce de l'Outre-mer, les Denis et les Ballande, entre Indochine et Océanie, trajectoires croisées, du début du xix^e siècle aux années 1950	
Delphine Boissarie.....	251
L'essor des armements à la pêche industrielle rochelaise au début du xx^e siècle	
Henri Moulinier.....	263
Félix Amiot (1894-1974), une figure originale de grand entrepreneur, de la construction aéronautique à la construction navale : présentation des sources et perspectives de recherches	
Justin Lecarpentier.....	275

VARIA

Les « ailleurs » de Rochefort : l'exotisme d'une ville-arsenal au xviii^e siècle	
Sébastien Martin	287

CHRONIQUE

Hervé Coutau-Bégarie (1956-2012)	
Jean-Pierre Poussou.....	305
Comptes rendus.....	311

La puissance navale

Ce dossier est dédié à la mémoire d'Hervé Coutau-Bégarie
(P. L. et J.-P. P.)

*Neptune face à Clio :
la puissance navale au regard de l'histoire*

LA MARINE, « CITÉ TERRESTRE » DE L'AMIRAL AUPHAN

Jean-Baptiste Bruneau
Maître de conférences à l'université Bretagne-Sud
CNRS UMR 6258 - CERHIO

Il y a quelque paradoxe à s'interroger sur la vision de la puissance maritime dans la pensée de l'amiral Auphan au regard de l'absence apparente de développements substantiels d'un tel concept dans ses écrits. En effet, à la différence des amiraux Darrius et Daveluy pour l'avant 1914, ou de l'amiral Castex pour l'entre-deux-guerres, l'amiral Auphan n'est nullement un théoricien de la puissance maritime. Cependant, deux éléments jouent en faveur d'une telle interrogation. La première est qu'avant même de prendre les responsabilités politiques qui sont les siennes au cours de la guerre¹, il est un familier des lieux de pouvoir où s'élaborent la politique navale, ayant rejoint les cabinets militaires de deux ministres de la marine, Georges Leygues et François Piétri, acteurs essentiels du redressement naval au cours de l'entre-deux-guerres, familiarité qui laisse supposer, au minimum, une réflexion sur les moyens de cette politique. Nul doute pour l'amiral Darlan, chef d'État-major de la Marine, que ces passages par la rue Royale, aient enrichi l'expérience de cet officier, dont les compétences techniques et de commandement sont reconnues, justifiant sa désignation, dès juillet 1940, comme le futur chef de la Marine française². La seconde est l'importance de son œuvre au lendemain de la seconde guerre mondiale, œuvre dont une partie est consacrée à l'histoire de la Marine française, dans la perspective de l'école historique telle qu'elle est illustrée par l'amiral Mahan, qui cherche à tirer des lois générales de l'enseignement des faits historiques. Si sa définition de la puissance maritime ne recouvre pas nécessairement l'acception

- 1 Après avoir occupé les fonctions de sous-chef d'État-major à l'Amirauté française, chargé de la marine marchande du 15 juillet 1940 au 1^{er} septembre 1941, il prend celles de chef d'État-major de la Marine et de directeur des services de la marine marchande jusqu'au 18 avril 1942, date à laquelle il accède au Secrétariat d'État à la Marine jusqu'au 18 novembre 1942.
- 2 Comme l'écrit l'amiral Darlan, « en ce qui concerne le capitaine de vaisseau Auphan je ne peux que maintenir mon appréciation élogieuse et répéter que je considère qu'il est parfaitement qualifié pour devenir dans quelques années le grand chef militaire de la marine ». – SHD-Marine, TTA 1, « Lettre amiral Darlan, CECFMF, à Ministre de la Marine a/s propositions de nominations d'officiers généraux », 5 octobre 1939.

de ses devanciers, elle constitue cependant un élément essentiel de sa pensée, même s'il l'entend de manière originale par rapport aux théoriciens classiques de la puissance navale à l'époque contemporaine.

52 Cela étant, si l'on excepte la conférence qu'il prononce devant les élèves-officiers en tant que commandant de la *Jeanne d'Arc*³, il est difficile de se faire une idée de la réflexion menée par l'amiral Auphan sur la puissance maritime avant la publication de ses premiers ouvrages, après la seconde guerre mondiale. C'est donc bien une pensée *a posteriori* qu'il faut ici exposer, pensée dont les conclusions sont largement induites par la volonté d'expliquer, voire de justifier, le sens de son action à la tête de la Marine française pendant la guerre. Ainsi, il convient d'abord de s'interroger sur les conditions de production de cette œuvre dont il faut rappeler qu'elle ne concerne la Marine que de manière marginale, les combats politiques et religieux des années d'après-guerre ayant très largement occupé les écrits de l'amiral. Mais l'importance marginale occupée par la Marine dans son œuvre ne constitue pour autant pas une gêne en raison d'une pensée qui plaque quelques principes simples, déduits de l'observation des événements historiques, sur différents objets, la Marine dont il est issu, mais aussi l'Empire, l'évolution religieuse ou le travail.

Pour l'amiral Auphan, la Marine est d'abord un outil naval, l'instrument au service d'une politique extérieure dont la dimension doit être proportionnée à cette politique dans la logique d'une puissance relative. Mais, de manière contradictoire, la Marine est aussi le thermomètre de la santé d'un pays dont le rang témoigne de la vitalité de celui-ci, conception qui induit la nécessité d'une puissance qui se doit d'être absolue. Enfin, parce que sa puissance est un principe absolu, au-delà des contingences de l'utilité politique, elle est un conservatoire, le réservoir des forces vives de la nation dont la sauvegarde conditionne la renaissance de la patrie.

* * *

L'œuvre de l'amiral Auphan s'inscrit dans un contexte de justification de son action et dans une optique de combat. Ayant eu sa carrière définitivement arrêtée par l'épuration, il dispose du temps libre nécessaire à une reconversion. Il entame alors une carrière d'écrivain, de polémiste, d'historien et d'essayiste dans une logique qui reste pour lui celle du service de la France en général et de la Marine en particulier, au rayonnement de laquelle il veut contribuer⁴. Proscrit,

³ Capitaine de frégate Auphan, *Les Forces morales chez l'officier* (SHD-Marine. 3 S 1845).

⁴ Amiral Auphan, « Le sel de la terre », dans *La Marine dans l'histoire de France*, Paris, Plon, 1955, p. XV.

son œuvre est accueillie dans les milieux néo-vichystes qui se constituent à la Libération. Outre sa production journalistique aux *Écrits de Paris* et à *Rivarol*, il publie l'essentiel de son œuvre des années 1950 aux éditions Self puis chez Plon, où il est accompagné par René Wittmann, figure légendaire du milieu maurrassien de l'après-guerre, proche d'*Aspects de la France*, responsable de la jeune maison d'édition Self, avant de poursuivre son activité éditoriale chez Plon⁵. Il y a toutefois une exception : la publication en 1958, avec Jacques Mordal, d'une histoire de la Marine française pendant la seconde guerre mondiale aux éditions Hachette⁶, histoire qui est la référence incontournable, et unique de l'histoire de la Marine française, jusqu'à la parution de l'ouvrage de Philippe Masson⁷. Il publie ensuite le reste de son œuvre aux éditions France-Empire, à l'exception de son *Histoire de la Méditerranée*, parue aux éditions de La Table Ronde⁸.

Si l'histoire de la Marine est présente dans l'œuvre de l'amiral Auphan, elle n'en constitue pas l'essentiel au regard de la place prise par le combat contre la décolonisation et le communisme dans le cadre de la guerre froide. La démarche qu'il adopte de manière systématique, est une réflexion sur le temps long, afin de dégager des séquences historiques, propre à nourrir son combat. Cet intérêt pour l'histoire, dont témoignent les titres de ses ouvrages, dont beaucoup comprennent le terme « histoire », que ce soit pour en souligner les « grimaces », les « échéances », ou les « convulsions »⁹, est tout à fait révélateur de la méthode qu'il applique dans ses ouvrages sur la Marine. Dans une logique propre à l'école historique, que n'auraient démenti ni l'amiral Mahan ni la formation de l'École de Guerre navale des années d'entre-deux-guerres, qui « fut sans conteste l'âge d'or des études historiques¹⁰ », c'est de la connaissance des faits historiques que

- 5 Sur René Wittmann, on consultera avec profit les développements de Guillaume Gros dans *Philippe Ariès. Un traditionaliste non-conformiste. De l'Action française à l'École des hautes études en sciences sociales*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2008, p. 105, 108 et 123.
- 6 Amiral Auphan et Jacques Mordal, *La Marine française dans la seconde guerre mondiale*, Paris, Hachette, 1958. Cet ouvrage suscitera l'ire de la rue Royale, évoquée par l'amiral Philippon qui y voit la raison du renvoi du capitaine de frégate Rostang, commandant du Service historique de la Marine, et de la mise à pied du médecin de la marine, Hervé Cras – dont Jacques Mordal est le pseudonyme – encore en activité. – Vice-amiral Jean Philippon, *La Royale et le roi*, Paris, Éditions France-Empire, 1982, p. 304.
- 7 Philippe Masson, *La Marine française et la guerre 1939-1945*, Paris, Tallandier, 1991.
- 8 Paul Auphan, *Histoire de la Méditerranée*, Paris, La Table Ronde, 1962.
- 9 Amiral Auphan, *Les Grimaces de l'Histoire*, Paris, Les Îles d'Or, Librairie Plon, 1951 ; *id.*, *Les Échéances de l'Histoire ou l'éclatement des empires coloniaux d'occident*, Paris, Les Îles d'Or, 1952 ; *ibid.*, *Les Convulsions de l'Histoire ou le drame de la désunion européenne*, Paris, Les Îles d'Or, 1954.
- 10 Contre-amiral Rémi Monaque, *L'École de Guerre navale (1896-1993)*, Vincennes, Service historique de la Marine, 1995, p. 173.

peuvent être tirées des leçons pour le présent. C'est donc de l'observation de la puissance maritime passée que semble naître l'essentiel de sa conception de la puissance actuelle.

À ce titre, l'intérêt porté à l'histoire par l'amiral Auphan pour en tirer des leçons est bien fils de son temps. En effet, le ^{xx}^e siècle, avec les amiraux Darrieus et Daveluy, voit triompher en France l'école historique qui cherche à dégager des leçons de l'histoire. Mais, à la différence de ces derniers, l'amiral Auphan n'en tire quant à la stratégie navale que des conclusions limitées et qui peinent à s'élever au-dessus de principes généraux, voire de lieux communs répandus dans les milieux navalistes de la III^e République durant l'entre-deux-guerres. Si la faiblesse de cette conceptualisation stratégique apparaît cependant secondaire, c'est bien parce que l'amiral Auphan ne cherche pas à limiter l'enseignement de l'histoire au seul champ de la puissance maritime, mais l'élargit en permanence à celui de la puissance de l'État, notion vague qui lui permet de développer des principes de politique intérieure.

54

Mais cette conception n'est pas une conceptualisation, et l'amiral Auphan se défend d'être un théoricien. Il rejette d'ailleurs les constructions intellectuelles complexes d'ordre théorique au nom d'un bon sens qui lui apparaît comme la marque révélatrice de l'homme d'action. De manière très révélatrice, la qualité qu'il met en exergue pour évoquer les hommes qu'il a pu rencontrer, et dont il apprécie le talent, est ce fameux « bon sens » qu'il reconnaît chez Darlan¹¹, chez Georges Leygues¹², chez son professeur à l'École de guerre navale, Henry Moysset¹³, et il n'est pas jusqu'à Richelieu, sans doute en récompense de son action en faveur de la Marine, qui ne se voit lui aussi nanti d'une « énergie réaliste et [d'un] solide bon sens »¹⁴. Les débats théoriques sur la puissance maritime, pourtant très riches dans les années d'entre-deux-guerres aussi bien dans le monde anglo-saxon avec Corbett ou Richmond qu'en France avec Castex, ne semblent pas l'avoir suffisamment intéressé pour qu'il les évoque dans ses travaux, ou dans ses mémoires, ne retenant de son passage à l'École de guerre navale, où il fut pourtant l'élève de Castex, que les noms de l'amiral Mouget et d'Henry Moysset, dont il cite le cours sur les thalassocraties, mais essentiellement pour souligner le coup de projecteur qui illuminait le problème,

11 Amiral Auphan et Jacques Mordal, *La Marine française pendant la seconde guerre mondiale*, *op. cit.*, p. 24.

12 « Plus je vais, plus il me semble que c'est encore le ministre de la marine qui a le plus de bon sens, d'honnêteté politique et de patriotisme. Mais, seul, il est impuissant », dans Amiral Auphan, *L'Honneur de servir*, Paris, Éditions France-Empire, 1978, p. 124.

13 *Ibid.*, p. 114.

14 Amiral Auphan et Jacques Mordal, *La Marine française pendant la seconde guerre mondiale*, *op. cit.*, p. 14.

sans s'aventurer à en évoquer ni la teneur, ni les conclusions qui pouvaient en être tirées¹⁵.

Ses ouvrages sur la Marine témoignent d'ailleurs du peu d'intérêt de l'amiral pour la théorisation qui lui apparaît comme une construction abstraite peu utilisable pour l'action. Il est ainsi très symptomatique de le voir opposer « les abstractions politiques qui poussent le mythe jusqu'au mensonge et des institutions réalistes comme la Marine qui, étant plus concrètes et plus humaines, sont mieux enracinées dans la vérité »¹⁶. À maints égards, c'est un politique et non un théoricien, un pragmatique qui ne raisonne pas en termes de concept mais d'utilité et d'efficacité, comme le montre notamment le rôle qu'il tient dans la réorganisation de la marine marchande au début de la guerre. Si les circonstances de l'histoire l'ont amené à théoriser son action politique, dont la puissance maritime est un instrument parmi d'autres, cette théorisation s'intéresse bien plus aux principes qu'à ses outils.

En réalité, l'amiral Auphan projette assez largement ses conceptions de la puissance navale sur telle ou telle période historique, dont il sait qu'elle a été ou non florissante, pour appuyer un propos déjà largement construit. Pour ne citer qu'un seul exemple, il attribue la perte des colonies, suite à la guerre de Sept Ans, à l'absence d'une Marine digne de ce nom, sans jamais s'interroger sur la capacité que pouvait avoir la France de conserver, à long terme, l'immense empire français d'Amérique totalement sous-peuplé au regard des colonies britanniques¹⁷. Pour lui, on le devine, l'essentiel n'est pas là ; le développement sur la Marine de Louis XV n'est évidemment qu'un prétexte à montrer une des fonctions essentielles de la Marine, à savoir conserver un empire, leçon qui, en 1955, dans le souvenir de la seconde guerre mondiale et de celui de la guerre d'Indochine, n'a évidemment rien de fortuit.

* * *

15 Amiral Auphan, *L'Honneur de servir*, op. cit., p. 114.

16 Amiral Auphan, *La Marine dans l'histoire de France*, op. cit., p. XV.

17 Il ne s'agit évidemment pas de juger, aujourd'hui, la précision des connaissances de l'amiral Auphan sur tel ou tel aspect de l'histoire de la Marine, ce dernier étant tributaire, comme tout historien, des connaissances de son temps. Cela étant dit, le système consistant à dégager des lois générales de l'histoire prête aisément le flanc à la critique, *a fortiori* quand ces lois, parce qu'elles répondent aux exigences politiques de l'heure, semblent déjà écrites. Il semble dans cette logique bien infidèle à l'ambition de son commandant à l'École de Guerre navale, l'amiral Ratyé, qui déclarait dans son discours du 21 novembre 1924 : « nous fouillons l'histoire, non avec le désir d'en tirer argument pour des idées préconçues, mais avec l'ambition formelle d'en tirer la vérité. Nous laissons à la raison l'effort d'interprétation, puis l'effort d'extrapolation dans l'avenir ». – Contre-amiral Remi Monaque, *L'École de Guerre navale (1896-1993)*, op. cit., p. 173.

La puissance maritime est pour l'amiral Auphan avant tout un outil, l'instrument d'un État au service de sa puissance. La recherche d'une Marine puissante n'apparaît donc pas de prime abord comme un absolu conditionnant la puissance de l'État, mais comme une condition du maintien de cette dernière. À l'inverse de la pensée navaliste, il apparaît vain de penser une thalassocratie française dans laquelle tous les efforts de l'État doivent se concentrer sur le développement de la puissance maritime. En effet, outil entre les mains de la politique que doit assumer la France, puissance mondiale, elle est limitée par les besoins de cette politique. Il ne s'agit pas d'avoir la plus puissante Marine du monde, le plus grand nombre de bâtiments, mais d'avoir une Marine qui réponde aux besoins de la nation et de la politique qu'elle se fixe, « la marine de guerre [n'étant] qu'un instrument de la politique, une arme désintéressée aux ordres du chef de l'État »¹⁸. Ainsi, évoquant la guerre de Crimée et la Marine du Second Empire, il rappelle que « pas plus qu'aujourd'hui elle n'avait à juger les fins politiques auxquelles elle concourait. Mais sans elle, ces fins n'eussent jamais été atteintes »¹⁹. Dans cette logique, et compte tenu de la position géographique de la France, « dans un pays ouvert à l'invasion continentale comme le nôtre, la Marine ne remplit pas la fonction défensive la plus urgente »²⁰.

Cependant, force d'appoint, elle ne saurait être tenue pour quantité négligeable, en raison des missions essentielles qu'elle doit assumer dans la défense du pays. Ces missions sont très rapidement évoquées par l'amiral Auphan qui se contente de rappeler la note de Georges Leygues du 15 octobre 1929 qui précise que la Marine doit assurer une triple mission qui est celle d'assurer « la liberté des communications de la métropole avec l'Afrique du Nord et les colonies françaises, d'assurer la sécurité et l'intégrité du littoral français et d'assurer la liberté d'importation de tous les produits indispensables au pays pour subsister et pour se défendre »²¹. À partir de 1940, sous l'Occupation, elle permit d'assurer « la pérennité de la patrie – *terre des pères* au sens littéral du mot – en permettant aux Français de subsister, malgré les servitudes imposées à notre navigation par la défaite »²². Loin d'être originale, cette conception élémentaire des missions de la Marine semble un décalque assez banal de la pensée de l'État-major de la Marine des années d'entre-deux-guerres dont il est très proche par son parcours d'officier. Au point que sa pensée semble une simple transcription de la vulgarisation effectuée à la veille de la seconde

18 Amiral Auphan et Jacques Mordal, *La Marine française pendant la seconde guerre mondiale*, *op. cit.*, p. 15.

19 Amiral Auphan, *La Marine dans l'histoire de France*, *op. cit.*, p. 201.

20 *Ibid.*, p. XIII.

21 Amiral Auphan, *L'Honneur de servir*, *op. cit.*, p. 137.

22 Amiral Auphan, *La Lutte pour la vie (1940-1942)*, Paris, Les Îles d'Or, Éditions Self, 1947, p. 28.

guerre mondiale par Espagnac du Ravay pour louer l'œuvre de l'amiral Darlan : « défendre nos communications maritimes ainsi que le littoral et les ports de la métropole et de nos territoires d'outre-mer »²³.

On retrouve cette similarité de vues dans la définition des déterminants de la puissance navale qui semblent une très exacte paraphrase de cette parole officielle ; ainsi, là où Espagnac du Ravay écrit que, « compte tenu de l'organisation politique, de l'état social, économique et financier d'un pays, trois éléments principaux déterminent la puissance et la composition de la flotte : – la géographie, élément qui ne varie pas ; – la puissance et la composition des flottes étrangères, élément variable, qui peut être connu, et dont l'évolution est relativement lente ; – la situation politique internationale, élément changeant, dont l'évolution peut être rapide », répond l'introduction de *La Marine française pendant la seconde guerre mondiale* où il est rappelé que « suivant sa position géographique, sa structure et sa puissance navale relative, chaque pays a sa manière d'utiliser en temps de guerre les possibilités que la mer lui offre »²⁴. Similitude si grande qu'on peut même se demander dans quelle mesure l'ouvrage, commandité par Darlan, n'est pas autant l'œuvre du commissaire de La Monneraye²⁵ que de l'amiral Auphan.

De manière très classique, c'est la conservation des territoires d'outre-mer qui apparaît comme la mission première de la Marine française, classicisme qui s'inscrit dans le double héritage de la pensée française des années d'entre-deux-guerres, et dans celle de la justification des choix du régime de Vichy après 1945. L'amiral Auphan, à l'inverse de l'amiral Castex, convaincu de la nécessité d'un repliement sur l'Afrique du Nord et d'un abandon des possessions d'Extrême-Orient²⁶, est, comme la majorité de ses contemporains²⁷, résolu à maintenir les possessions impériales de la « plus grande France », sans pour autant préciser les raisons stratégiques qui justifient une telle résolution, au point qu'on peut se demander si ce souci n'est pas dicté davantage par des considérations de puissance nationale que par des impératifs de stratégie navale. De manière révélatrice, la place qu'il attribue à la Marine dans son *Histoire de la décolonisation* apparaît très réduite en regard des impératifs de civilisation occidentale. Cette mission

23 Espagnac du Ravay, *Vingt ans de politique navale (1919-1939)*, Grenoble, Arthaud, 1941, p. 26-27.

24 Amiral Auphan et Jacques Mordal, *La Marine française pendant la seconde guerre mondiale*, *op. cit.*, p. 45.

25 Hervé Coutau-Bégarie, Claude Huan, *Darlan*, Paris, Fayard, 1989, p. 79.

26 Sur la pensée stratégique de l'amiral Castex, on renverra à l'ouvrage d'Hervé Coutau-Bégarie, *Castex, le stratège inconnu*, Paris, Economica, 1985.

27 Sur cette question, voir l'article de Raoul Girardet, « L'apothéose de la plus grande France : l'idée coloniale devant l'opinion française (1930-1935) », *Revue française de science politique*, 18^e année, n°6, 1968, p. 1085-1114.

de protection de l'Empire apparaît d'autant plus évidente après 1945 que la fonction nourricière de ce dernier s'est révélée indispensable à la métropole, fonction dont l'amiral Auphan, en charge de la marine marchande de juillet 1940 à novembre 1942, a pu apprécier l'importance, et que c'est de l'Empire que s'est amorcée la libération du territoire à partir de novembre 1942. La Marine qui assure, depuis la défaite de 1940, le lien entre l'Empire et la métropole apparaît, dès lors, comme l'élément essentiel de la survie et de la reconquête dans une logique propre à la pensée néo-vichyste des années d'après-guerre qui n'a de cesse de justifier l'action du gouvernement de la Révolution nationale²⁸ ; en effet, si la France « n'avait pas pu s'appuyer pendant deux ans sur ce qui lui restait de puissance navale, le drame de 1940 eût été un tel effondrement que l'Empire n'aurait jamais pu rentrer dans la guerre »²⁹.

Outil de la puissance de l'État, la Marine est aussi le baromètre de cette puissance dans une logique propre cette fois à la pensée navaliste. La puissance maritime est ainsi le reflet de la puissance d'un État, raison pour laquelle il apparaît indispensable de défendre une hiérarchie navale dans laquelle la France se doit d'avoir une des premières places. De manière très révélatrice, l'amiral Auphan ne cesse de s'affliger des conséquences supposées des traités de désarmement naval de l'entre-deux-guerres, notamment celui de Washington, qui auraient ravalé la marine française à un rang subalterne, à égalité avec la marine italienne. Il vitupère ainsi une situation qui, « pour des raisons obscures, aussi idéologiques que politiques », a conduit « la France [à être] l'unique victime du nouveau traité (de Washington). À peu près seuls, ses marins le comprennent. Ils vont s'ingénier pendant vingt ans à redonner à leur pays la marine correspondant au rang qu'il occupe dans le monde. Ils savent que, dans le jeu diplomatique du temps de paix, la puissance d'un pays se mesure souvent à celle de sa flotte. Ils voient dans celle-ci l'étalon et comme le baromètre de la santé politique et morale de la patrie. Malheureusement, il ne suffit pas d'agir sur le baromètre pour produire le beau temps »³⁰.

Il rejoint en cela les critiques des milieux conservateurs sur le désarmement³¹, critiques partagées par les marins des années d'entre-deux-guerres qui ne

²⁸ Justification dont l'amiral Auphan est un des principaux artisans, dont témoignent, notamment, ses *Mensonges et vérité. Essai sur la France*, qui constitue une véritable apologie de l'œuvre entreprise sous l'égide du maréchal Pétain entre 1940 et 1944. Cf. Amiral Auphan, *Mensonges et vérité. Essai sur la France*, Paris, Les Îles d'Or, Éditions Self, 1949, 191 p.

²⁹ Amiral Auphan, *La Marine dans l'histoire de France*, op. cit., p. XIII.

³⁰ *Id.*, p. 224-225.

³¹ Cf. Jean-Baptiste Bruneau, « La marine et le monde : L'Action française et le désarmement naval (1921-1930) », dans Georges-Henri Soutou et Martin Motte (dir.), *Entre la vieille Europe et la seule France. Charles Maurras, la politique extérieure et la défense nationale*, Paris, Economica, 2010, p. 311-332.

peuvent pourtant, au lendemain de la seconde guerre mondiale, ignorer que les différents traités n'ont pas réellement nui à la Marine française, celle-ci ayant poursuivi sans entrave la construction d'une flotte dans le format que l'État-major avait défini au milieu des années 1920. Accuser la conférence de Washington d'être responsable de la faiblesse de la Marine française à la veille de la guerre apparaît en effet particulièrement délicat, d'abord parce que, pour certains types de bâtiments, notamment les porte-avions, les lacunes semblent bien plus la conséquence des hésitations de l'État-major que des réglementations internationales, ensuite et surtout parce que l'outil naval de 1939 apparaît, sous la plume de l'amiral Auphan, comme une réussite dont la France a tout lieu de s'enorgueillir. Il n'empêche : parce que la puissance navale a été limitée par des raisons politiques et non par des impératifs stratégiques, cette limitation est disqualifiée au mépris du bon sens³². Vitrine de la puissance française dans le monde, la Marine ne saurait être limitée sans que soit atteinte la grandeur de la nation. Parce que chaque marin présent sur un navire français incarne « une fraction de la puissance française »³³, il ne saurait être question d'en soustraire une seule unité.

Lorsque l'amiral Auphan résume sa pensée en affirmant ainsi qu'à « tort ou à raison, la puissance politique d'un pays en temps de paix, son poids diplomatique, son influence dans le monde se mesurent souvent à l'importance de sa marine »³⁴, il rejoint le discours très conventionnel des groupes de pression maritimes de l'entre-deux-guerres qui, via la Ligue maritime et coloniale, affirment que : « La marine est le thermomètre de la puissance et de la vitalité d'un peuple. Elle est le véhicule naturel de sa production dans le globe; c'est grâce à elle que notre expansion, et le million de nos compatriotes établis hors de nos frontières terrestres, peuvent soutenir la lutte contre nos rivaux. Que cette lutte soit victorieuse et aussitôt la répercussion s'en manifeste dans le pays par la prospérité, le travail, la richesse, dont une part revient à chaque citoyen. Que ce soit le contraire, et que nous arrivions à nous trouver en régression, c'est aussitôt l'appauvrissement, le marasme du commerce, de l'industrie, de l'armement, le chômage, en un mot, la crise »³⁵. Ce qui peut apparaître comme le fruit d'une démonstration logique n'est pourtant rien moins qu'évident. En effet, il y a très

32 En effet, alors que l'amiral Auphan attribue à ces conférences de désarmement tout le retard de la Marine française dans l'entre-deux-guerres, il dresse un tableau flatteur de la reconstruction de la Marine à la veille de la seconde guerre mondiale, sous l'égide de l'amiral Darlan et du ministre Georges Leygues. Cf. Amiral Auphan, *L'Honneur de servir*, op. cit., p. 130.

33 *Ibid.*, p. 192.

34 Amiral Auphan et Jacques Mordal, *La Marine française pendant la seconde guerre mondiale*, op. cit., p. 21.

35 Maurice Rondet-Saint, « La part de la marine et des colonies dans le bloc France », *Revue des questions coloniales et maritimes*, novembre-décembre 1932, p. 98.

clairement une contradiction entre la cause et l'effet, contradiction qui l'amène à ne pas accorder le même rôle et la même dimension à la Marine : si elle est une cause, elle remplit la fonction d'un instrument, dont il accepte la limitation à des mission définies, si elle est une conséquence, elle est sans limites. L'amiral Auphan reste écartelé entre une pensée navaliste qui l'amène à postuler qu'il ne doit y avoir aucune limite à la puissance navale, parce qu'elle est le reflet de la puissance de l'État, et une pensée plus rationnelle qui l'envisage sous l'angle de son utilité pour la défense de la nation. Ce grand écart oblige ainsi à se demander comment le pragmatisme de l'amiral Auphan réussit à concilier cette célébration d'un navalisme avec la reconnaissance réaliste de l'impératif de concentration de ses efforts militaires sur ses frontières terrestres.

* * *

60 Les contradictions du discours de l'amiral Auphan ne permettent pas pour autant de balayer son propos au nom d'une introuvable cohérence. En effet, ces contradictions ne signifient nullement qu'il dédaigne les solutions pour atteindre cette puissance et l'idéal de cette puissance en politique intérieure. Car, en définitive, on peut se demander si l'amiral Auphan n'effectue pas un *distinguo* entre l'outil naval qui doit être puissant dans le cadre d'une politique extérieure ambitieuse, et la Marine, dont la puissance relève d'un absolu de politique intérieure, en raison de son rôle essentiellement politique de conservation des vertus françaises et de régénération du pays au lendemain des périodes de crises.

La Marine est en effet un conservatoire des vertus nationales, un « des refuges les plus désintéressés des valeurs morales traditionnelles »³⁶, « une des forces morales essentielles de la nation. À ce titre, elle est d'une qualité qui féconde l'effort commun, comme le sel de la terre dont parle l'Évangile »³⁷. Ces vertus sont clairement définies comme le « culte des valeurs traditionnelles de discipline, de droiture, de fidélité, de don de soi aux autres, dont la marine a toujours été dans notre pays une des expressions les plus pures »³⁸, et érigées comme le socle de tout relèvement de l'outil naval comme de la patrie, faisant des marins les disciples d'un ordre religieux et les soldats d'une nouvelle croisade. La puissance maritime, on le voit, est donc bien plus qu'un simple outil de politique extérieure qui justifierait la prétention à une suprématie vis-à-vis des autres nations et qui permettrait de l'atteindre comme de la conserver ;

36 Amiral Auphan, *La Marine dans l'histoire de France*, op. cit., p. 226.

37 *Ibid.*, p. XIII.

38 *Ibid.*, p. 229-230.

les aspects techniques, matériels, stratégiques, s'ils sont importants dans l'utilisation de cette puissance vis-à-vis de l'extérieur, sont dérisoires par rapport à l'enjeu, essentiellement spirituel, que la Marine permet de mettre en branle. L'amiral Auphan ne cherche d'ailleurs nullement à dissimuler cette composante spirituelle, n'hésitant pas à écrire que « la marine a conscience d'être une force matérielle et morale répondant honnêtement au sacrifice d'hommes et d'argent que le pays a consenti pour elle »³⁹.

Dès que le pays est soumis aux forces de dissolution de son unité, la Marine est une des premières victimes de ces forces centrifuges. Ainsi, au cours de la Révolution, c'est bien parce que la Marine subit, notamment à Brest, les attaques des francs-maçons qui appuient les actions délétères de la municipalité⁴⁰ ou d'un pasteur protestant, comme « Jean Bon, dit Saint-André », qui poursuit les officiers monarchistes et catholiques de son ire⁴¹, qu'elle est réduite à l'impuissance. Cette description des agents corrupteurs de l'unité française renvoie à l'outillage intellectuel de l'Action française dont l'imprégnation est considérable dans la pensée de l'amiral Auphan qui reprend à l'envi les parallélismes entre la continuité de l'action royale et la poursuite d'un effort sur la longue durée nécessaire à la création d'une Marine puissante⁴². Parce qu'elle est une force morale, elle est donc atteinte par les divisions du pays qui affectent son unité, principe qui assure sa grandeur et sa force. C'est la raison pour laquelle il défend le principe d'un corps d'officiers de marine homogène, aristocratique sous la Révolution, les éléments roturiers intégrés au cours de la guerre d'Indépendance américaine, n'étant pas « les plus solides, moralement, sous la rafale révolutionnaire »⁴³, et dont la valeur est prouvée par l'absence d'appartenance à des loges maçonniques dans les escadres et par la très faible proportion, dans les ports métropolitains ou coloniaux, de « véritables officiers d'épée »⁴⁴.

Le souci de l'amiral Auphan semble donc de préserver l'arche sainte de toute contagion d'éléments extérieurs dont l'influence est fondamentalement corruptrice. C'est ce qu'Étienne Schlumberger appellera le fantasme obstiné de l'État-Marine, « fantasme d'une élite : dominer le commun des mortels par ce

39 *Ibid.*

40 *Ibid.*, p. 128.

41 *Ibid.*, p. 131.

42 Sur cette question de l'imprégnation maurrassienne de la Marine, je me permets de renvoyer à mon article, « La Royale et le roi. Les officiers de marine et l'Action française entre appartenance et imprégnation », *Revue d'histoire maritime*, n° 14, *Marine, État, politique*, 2011, p. 93-116.

43 Amiral Auphan, *La Marine dans l'histoire de France*, *op. cit.*, p. 122.

44 *Ibid.*, p. 122.

qu'on pense être sa propre intelligence et par la discipline »⁴⁵. Car tel est bien la fonction ultime assignée à la Marine par l'amiral Auphan : une fonction régénératrice, le corps des officiers de marine devant jouer le rôle de « sel de la terre », ou encore de « levain dans la pâte »⁴⁶ pour une société entrée en décadence, l'unité du corps des officiers de marine devant servir de modèle à l'unité de la nation toute entière. Cette obsession de l'homogénéité, de l'unité est ainsi constamment invoquée comme la cause première de tous les succès. Ainsi, c'est bien parce que la Marine, dans ses deux composantes, navale et marchande, a été unie au cours de la seconde guerre mondiale que le pays a pu survivre à l'occupation du territoire, et c'est bien parce que l'État-major de la marine a pu conserver une unité de doctrine au cours de l'entre-deux-guerres que l'outil naval a pu être, à la veille du conflit, la magnifique réalisation que l'on sait. C'est grâce à cette unité de doctrine que, malgré les vicissitudes de la politique, seule responsable des errements passés, la politique navale a pu se maintenir. Ainsi, évoquant l'arrivée au pouvoir du Front Populaire, l'amiral Auphan n'hésite pas à affirmer que le changement de ministère avait été sans effet sur la politique « car nous avons une unité de doctrine et la nouvelle équipe de marins pensait exactement comme la précédente ; c'est là, soit dit en passant, tout le secret des progrès de la marine entre les deux guerres »⁴⁷.

Cette unité posée comme un absolu trouve un écho dans les appels à la réunification des marines, marchande et militaire ; sans être très originaux dans les années d'entre-deux-guerres, ces appels s'expliquent évidemment par le rôle joué par la marine marchande au cours de la seconde guerre mondiale et dont l'amiral Auphan, par ses fonctions, a pu mesurer l'importance. Si les raisons stratégiques sont au cœur de cette réflexion⁴⁸, elles appuient le rêve

45 Étienne Schlumberger, *L'Honneur et les rebelles de la marine française 1940-1944*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2004, p. 211.

46 Amiral Auphan, *La Marine dans l'histoire de France*, *op. cit.*, p. XIII.

47 Amiral Auphan, *Au service de l'Église. Paroles et écrits*, Paris, Éditions France-Empire, 1988, p. 51. L'amiral Auphan définit cette unité de doctrine comme « le lien horizontal entre partenaire » d'égal niveau[...]— qui permet à chacun de prendre les initiatives de son échelon, c'est-à-dire non de faire ce que l'on veut comme certains le croient, mais de se substituer au chef momentanément absent sans sortir du cadre général tracé par lui. Une doctrine n'est pas un catalogue de citations ou de recettes où l'on irait chercher, quand on est dans l'embarras, celle qui paraît le mieux convenir. Une doctrine ne se débite pas en tranches comme les articles d'un règlement. Une doctrine, c'est une manière commune de regarder les choses, de les analyser à la lumière des mêmes principes, de les juger avec la même échelle des valeurs, d'où résulte, malgré la diversité des tempéraments de chacun, un ensemble d'actions coordonnées, comme issues de la même famille », *ibid.*, p. 213-214.

48 Par exemple, l'amiral Auphan affirme que « notre pays a ainsi manqué d'une émigration massive outre-mer qui, exigeant le support d'une marine de commerce et d'une marine de guerre, donne à la puissance navale la plénitude de son efficacité ». Cf. Amiral Auphan, *La Marine dans l'histoire de France*, *op. cit.*, p. XI-XII

d'une unité perdue à laquelle l'amiral Auphan est particulièrement sensible. Cette unité – des marines, du royaume, de l'État,... – est au fondement de sa réflexion sur la puissance, toute division apparaissant comme un élément de désordre et d'affaiblissement. C'est dans cette logique de l'aspiration à l'unité qu'il faut aussi entendre les développements sur l'apolitisme de la Marine à la veille de la guerre⁴⁹ ; s'il y a un aspect convenu à ce rappel qui veut que, dans la Marine, on ne fait pas de politique, il dénote aussi une culture du refus de l'opposition au profit d'une unanimité et d'une homogénéité seules capables d'assurer le redressement du pays. C'est sans nul doute cette obsession de l'unité de la Marine qui pousse l'amiral Auphan, alors qu'il est secrétaire d'État à la Marine, à se montrer intransigeant vis-à-vis des postulants d'origine juive qui souhaiteraient intégrer le corps des officiers du corps navigant. Ainsi, alors qu'une demande de relèvement de l'interdiction d'accès à l'état d'officier, stipulée par l'article 2 de la loi du 2 juin 1941, est demandée par les frères Isaac-Georges, un des motifs de refus qu'il met en avant, après avoir rappelé qu'il avait dû « éliminer de la marine, et notamment du Corps du Commissariat, plusieurs officiers de race juive », est explicite : « le nombre de candidats à l'École navale et à l'École du Commissariat est suffisamment élevé pour qu'un choix sévère puisse s'exercer et pour qu'il soit possible de n'admettre dans les corps d'officiers que des éléments d'un caractère homogène »⁵⁰.

* * *

Le successeur annoncé de l'amiral Darlan à la veille de la guerre, s'il n'est pas un théoricien de la puissance maritime comparable aux grands penseurs stratégiques des années d'entre-deux-guerres comme Castex ou Corbett, n'est pas pour autant indifférent à une réflexion sur la puissance maritime qu'il développe après la seconde guerre mondiale. Intégrant les principes de la démarche historique de l'amiral Mahan, il concentre ses développements sur l'histoire dans laquelle il voit une manière de relire les péripéties de la marine dans une perspective systémique. Mais, à l'inverse d'un Mahan dont les conclusions sont orientées vers le seul fait naval, l'amiral Auphan intègre les

49 Comme le rappelle l'amiral Auphan, si « quelque chose éloigne la marine de l'opinion, c'est d'abord que ces professionnels ne font pas de politique et ensuite que leurs préoccupations, à l'échelle maritime, débordent de l'horizon limité du commun des Français », dans Amiral Auphan et Jacques Mordal, *La Marine française pendant la seconde guerre mondiale, op. cit.*, p. 33.

50 SHD-Marine, TTB 155, « Note du Contre-amiral, secrétaire d'État à la Marine, au Commissaire général aux questions juives a/s demande de dérogation à la loi du 2 juin 1941 portant statut des juifs présentée par les frères Isaac-Georges, candidats à l'École du Commissariat et à l'École navale », 29 avril 1942.

enseignements de la puissance maritime dans la logique d'un monde ordonné autour d'une réflexion sur l'unité, perdue ou retrouvée, qui explique les échecs et les réussites de la Marine. La puissance navale n'est donc pas un absolu pour l'amiral Auphan, elle est un marqueur de l'harmonie globale et son refuge dans les périodes de crise : si la Marine est puissante, elle témoigne de la santé morale et matérielle du pays, si elle est faible, elle révèle l'abandon dans lequel les politiques l'ont laissée et plus profondément la décadence dans lequel le pays est enfoncé tout en conservant les valeurs éternelles, héritées de la tradition, qui survivent grâce à elle et qui permettront le relèvement futur du pays.

64

Pensée profondément religieuse, dont l'inspiration thomiste apparaît évidente⁵¹, la démarche de l'amiral Auphan peine cependant à convaincre. En effet, s'il est difficile de contester certaines des analyses de l'amiral, tributaires de la connaissance historique de la première moitié du xx^e siècle, l'inscription de tous les événements maritimes survenus depuis Hugues Capet dans une grille de lecture unique laisse au mieux dubitatif, au pire soupçonneux, tant ce prisme permet une justification de son action politique à la tête de la Marine sous le régime de Vichy. Comme le rappelait Bernanos aux étudiants de Rio de Janeiro, au sujet de leur foi, on peut se demander si la conception mystique de la Marine mise en place par l'amiral Auphan n'est pas devenue, pour lui « un asile, un refuge – ou encore un filtre qui ne laisse passer de la vérité que ce qui plaît à [son] palais, ce que digère [son] estomac »⁵².

51 L'amiral Auphan, lecteur de Saint Thomas d'Aquin comme il le révèle dans ses mémoires (*L'Honneur de servir, op. cit.*, p. 127) ne peut en effet que se reconnaître dans les appels à l'unité lancés par le *Docteur Angélique* dont témoigne notamment *Du gouvernement royal* qui, au travers de nombreuses métaphores maritimes, rappelle que « le bien et le salut des hommes agrégés en société est de conserver cette unité [harmonieuse] qu'on appelle paix » ! cf. Saint Thomas d'Aquin, *Du Gouvernement royal*, Paris, Éditions de la Gazette française, 1926, p. 14.

52 Georges Bernanos, « Conférence à l'association générale des étudiants à Rio de Janeiro », dans *Le Chemin de la Croix de Ames*, Monaco, Éditions du Rocher, 1987, p. 858.